

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT (AO-459) »

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, qu'à sa séance ordinaire du 2 mars 2020, le projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement portant sur le traitement des membres du conseil de l'arrondissement d'Outremont (AO-459)* » a été présenté et déposé et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil.

Le projet de règlement vise, pour chaque conseiller du conseil d'arrondissement, à établir la rémunération des conseiller(ère)s d'arrondissement à 80 % de la rémunération des conseiller(ère)s de la Ville. À titre indicatif, pour l'année 2020, la rémunération de base des conseiller(ère)s d'arrondissement passerait de 31 953 \$ à 44 245 \$ (écart positif de 12 292 \$), alors que celle des conseiller(ère)s de la Ville est établie à 55 306 \$.

Ces rémunérations seront indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du règlement. Ce règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Ce règlement sera adopté par le conseil d'arrondissement lors d'une séance ordinaire qui se tiendra :

- Date : le lundi, 6 avril 2020, à 19 h
- Lieu : Salle du conseil d'arrondissement – 530, avenue Davaar, à Outremont

Ce projet de règlement ainsi que le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, du lundi au jeudi, de 8 h à 16h30 et le vendredi, de 8 h à 13 h. Toute personne qui en fait la demande peut en obtenir une copie. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec le Secrétariat d'arrondissement au 514 495-6280 ou au secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca.

Le présent avis ainsi que le projet de règlement et le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont également disponibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca/outremont.

Montréal, le 5 mars 2020

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

